

PROJET DE LOI

adopté

le 28 février 2012

N° 93  
**S É N A T**

SESSION ORDINAIRE DE 2011-2012

---

---

## PROJET DE LOI

*autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de l'Union des Comores instituant un partenariat de défense.*

**(Texte définitif)**

*Le Sénat a adopté sans modification, en première lecture, le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale en première lecture, dont la teneur suit :*

---

**Voir les numéros :**

**Assemblée nationale (13<sup>ème</sup> législ.) : 3598, 3959 et T.A. 768.**

**Sénat : 131, 359 et 360 (2011-2012).**

### **Article unique**

Est autorisée l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de l'Union des Comores instituant un partenariat de défense, signé à Paris le 27 septembre 2010, et dont le texte est annexé à la présente loi (1).

*Délibéré en séance publique, à Paris, le 28 février 2012.*

*Le Président,*

*Signé : Jean-Pierre BEL*

---

(1) *Nota* : voir le document annexé au n° 3598 (AN, 13<sup>ème</sup> législ.)